

# LES CHIFFRES CLÉS

Combien de demandeurs d'emploi bénéficient de l'Assurance chômage ?

Pour quel montant et combien de temps ?

## Plus de la moitié des demandeurs d'emploi bénéficient des allocations chômage

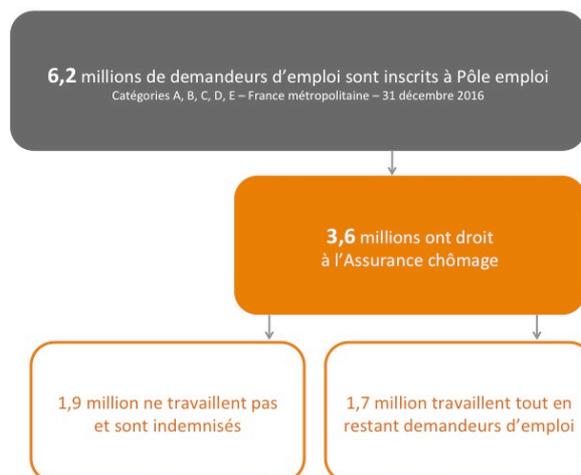
### 3,6 millions d'inscrits à Pôle emploi bénéficient de l'Assurance chômage

Données au 31 décembre 2016

Leur droit à l'Assurance chômage leur permet de toucher des allocations tant qu'ils répondent aux conditions nécessaires pour être indemnisés. Selon leur situation pour le mois donné, ils peuvent se situer dans l'une ou l'autre des différentes catégories d'inscrits à Pôle emploi (A, B, C, D, E ou dispensés de recherche d'emploi).

#### Ils sont près d'1 sur 2 à exercer un emploi :

- ▶ 0,9 million environ bénéficient d'une partie de leur allocation, cumulée avec leur salaire,
- ▶ 0,8 million ne vont pas percevoir d'allocation parce que leur revenu d'activité, pour le mois donné, est trop élevé pour le cumuler avec des allocations<sup>1</sup>. Ils restent néanmoins couverts par l'Assurance chômage.



Les intermittents du spectacle représentent un peu plus de 80 000 personnes bénéficiant de l'Assurance chômage.

### Parmi les chômeurs tenus de rechercher un emploi, l'Assurance chômage couvre 6 personnes sur 10<sup>2</sup>

Fin mars 2017, 60,1 % des personnes inscrites à Pôle emploi et en recherche d'emploi<sup>3</sup> sont couvertes.

- ▶ **Ce taux de couverture par l'Assurance chômage a progressé** : il était de 55,7 % fin décembre 2014. L'augmentation s'explique par l'introduction des droits rechargeables et de nouvelles règles de cumul allocation-salaire en octobre 2014. Ces mesures ont pour conséquence de prolonger la durée du droit et de reporter la fin du droit pour les personnes qui ont repris un emploi.
- ▶ **Le nombre de personnes atteignant la fin de droit a reculé** : en moyenne, fin 2016, 63 000 allocataires arrivent en fin de droit chaque mois, contre 83 000 avant l'entrée en vigueur des droits rechargeables. Les fins de droit représentent 44 % des sorties d'indemnisation fin 2015 – *Allocataires hors intermittents du spectacle*.

<sup>1</sup> Le total « salaire brut + allocations » ne peut pas dépasser le salaire perdu qui avait servi au calcul des droits au chômage.

<sup>2</sup> Par ailleurs, environ 500 000 demandeurs d'emploi sont couverts par le régime de solidarité de l'Etat, le plus souvent par l'Allocation Spécifique de Solidarité (438 600 bénéficiaires fin 2015). Et environ 1 million de demandeurs d'emploi bénéficient du RSA.

<sup>3</sup> Catégories A, B, C et DRE de Pôle emploi (demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et dispensés de recherche d'emploi), données France métropolitaine.

## Les allocations chômage représentent en moyenne 1 000 € net par mois

### Seuls 5 % des allocataires touchent plus de 1 940 € net par mois

En juin 2016, un demandeur d'emploi qui n'a exercé aucune activité reçoit en moyenne une allocation mensuelle de 1 188 € net s'il a perdu un emploi à temps plein, 743 € net s'il a perdu un emploi à temps partiel.

Une personne ayant perdu un emploi à temps plein et touchant une allocation chaque jour du mois recevra :

- ▶ une allocation mensuelle de 901 € net si l'emploi perdu était rémunéré au Smic,
- ▶ une allocation mensuelle de 6 540 € net si elle recevait une rémunération au moins égale à 4 fois le plafond de la sécurité sociale. Cette allocation maximale concerne environ 400 personnes, soit 0,02 % des bénéficiaires.

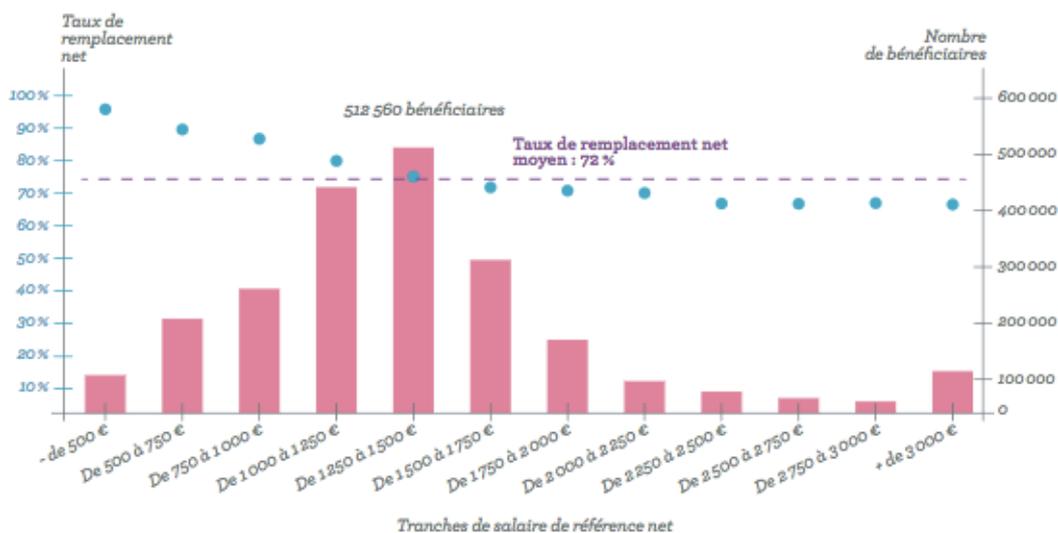
### L'allocation chômage représente 72 % de l'ancien salaire net en moyenne

- ▶ Pour un salaire mensuel perdu de 1 100 € net, l'allocation mensuelle représentera 79 % de l'ancien salaire.
- ▶ Pour un salaire mensuel perdu de 3 000 € net, l'allocation mensuelle représentera 64 % de l'ancien salaire.

La perte d'un salaire faible est proportionnellement mieux indemnisée que la perte d'un haut revenu.

A savoir : l'allocation brute, c'est-à-dire avant les prélèvements sociaux, ne peut pas dépasser 75 % de l'ancien salaire brut.

Taux de remplacement net et nombre de bénéficiaires par tranches de salaire



Source : FNA. Allocataires indemnisés au 30 juin 2016, hors CSP et intermittents du spectacle, données brutes, France entière hors Mayotte.  
 Note de lecture : les 512 560 allocataires ayant un salaire de référence net de 1 250 à 1 500 euros touchent des allocations représentant 73,2 % de leur salaire perdu.

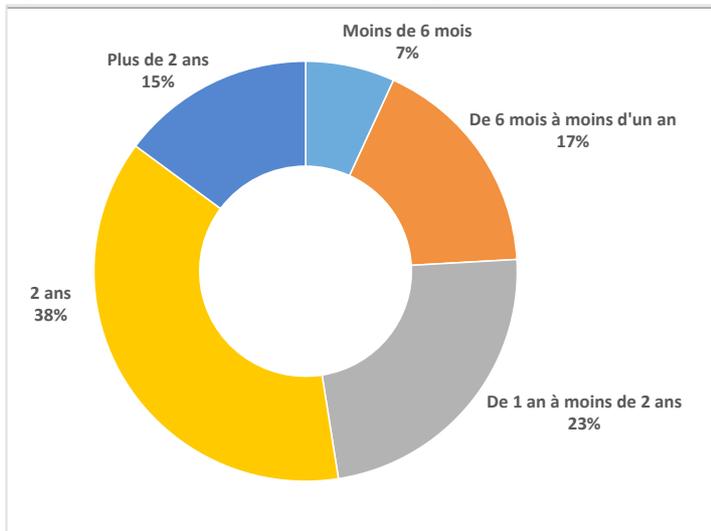
**Taux de remplacement net : rapport entre l'allocation nette que reçoit le demandeur d'emploi indemnisé et le salaire net perdu.**

## 1 allocataire sur 4 a moins d'un an de droit au chômage

### La durée maximale des allocations reflète le type de contrat perdu

- ▶ La moitié des allocataires est indemnisée après la fin d'un CDD ou d'une mission d'intérim.
- ▶ 41 % des personnes indemnisées après une fin de CDD ont moins d'un an d'indemnisation ; celles qui ont perdu une mission d'intérim sont 57 % dans ce cas (5 % après une rupture de CDI) – *Données juin 2016.*

### Répartition des allocataires indemnisés par durée maximale d'indemnisation (%)



Source : FNA. Allocataires indemnisés au 30 juin 2016, données brutes, France entière hors Mayotte.

### Dans les faits, la majorité des allocataires sortent d'indemnisation avant la fin de leur droit aux allocations

- ▶ En 2016, les personnes sorties d'indemnisation ont utilisé 68 % de leur droit aux allocations en moyenne.
- ▶ Elles ont perçu leur droit en moyenne pendant 10 mois. 70 % des sorties d'indemnisation se passent dans les 12 premiers mois du droit.
- ▶ 44 % des allocataires sortent d'indemnisation car ils sont arrivés à la fin de leur droit. Hormis la fin de droit, il est difficile d'analyser les raisons pour lesquelles les demandeurs d'emploi sortent d'indemnisation (reprise d'emploi, départ en retraite, etc.) car, pour la moitié des personnes concernées, on ne dispose pas du motif de sortie.

### Sources

- ▶ Chiffrages Unédic
- ▶ Statistiques de Pôle emploi
- ▶ « Taux de couverture par l'indemnisation des demandeurs d'emploi : situation au 31 mars 2017 », Pôle emploi, septembre 2017, Statistiques et indicateurs n°17.039
- ▶ « Qui sont les allocataires indemnisés par l'Assurance chômage en 2016 ? », Unédic, Eclairages, juillet 2017